

l'amélioration de notre niveau de vie au fil des ans est un critère, alors elles ont effectivement réussi. Mais il y a une autre dimension à cet héritage, à savoir notre responsabilité mutuelle de veiller à ce que, par le biais de la règle de droit, ce qui nous a été légué ne soit pas voué à disparaître parce que nous n'aurons pas fait montre de la prévoyance ou de la volonté nécessaires pour le protéger à l'intention des futures générations de Nord-Américains.

Ces deux derniers jours, vos délibérations ont été axées sur la nécessité de prévenir un tel désastre. Il en est évidemment qui ne partagent pas nécessairement nos vues alarmantes quant aux effets tragiques de précipitations acides non contrôlées. D'autres encore sont pessimistes quant aux possibilités d'appliquer des mesures qui contrôleraient efficacement les émissions à l'origine des pluies acides et qui serviraient à atténuer les dommages considérables que cause ce phénomène dans bon nombre de régions. D'autres enfin adoptent une approche qui ne tient pas compte de la nature véritable de tous les coûts et avantages en cause. Permettez-moi de commenter brièvement chacune de ces attitudes.

À ceux qui doutent de la gravité du phénomène des pluies acides, je lance une invitation à venir au Canada pour constater eux-mêmes les dégâts. Ils y trouveront des manifestations de l'effet dévastateur de plusieurs millions de tonnes d'anhydride sulfureux et d'oxydes d'azote - dont au moins la moitié provient des États-Unis - qui subissent une transformation chimique dans l'atmosphère et retombent chaque année sur notre territoire sous forme de précipitations acides. Dans nombre de nos lacs, le niveau d'acidité est si élevé que la vie aquatique y est devenue impossible. En Nouvelle-Écosse, pas moins de neuf rivières sont maintenant dépeuplées de saumons. Ailleurs, l'épuisement du sol en calcium et en magnésium menace notre forêt boréale, source d'emploi pour 10 pour cent de notre population active.

Ceux qui sont pessimistes quant aux possibilités de stopper le haut niveau d'émissions ont peut-être ignoré notre propre expérience au Canada. Je leur suggère de s'arrêter aux réalisations que cet effort a permis chez nous. L'exemple le plus éloquent à cet égard est l'énorme fonderie de l'International Nickel Company de Sudbury en Ontario, la plus importante source d'émission d'acides dans notre pays. Si aucune mesure de contrôle n'avait été appliquée, cette fonderie produirait aujourd'hui quelque 7 200 tonnes d'anhydride sulfureux par jour. Toutefois, depuis plusieurs années, ces mesures ont permis de réduire les émissions de 50 pour cent ou plus. De nouveaux règlements adoptés en 1980 ont fait passer cette limite légale de 3 600 à 2 500 tonnes par jour. En 1983, cette limite passera à 1 950 tonnes, et nous envisageons des